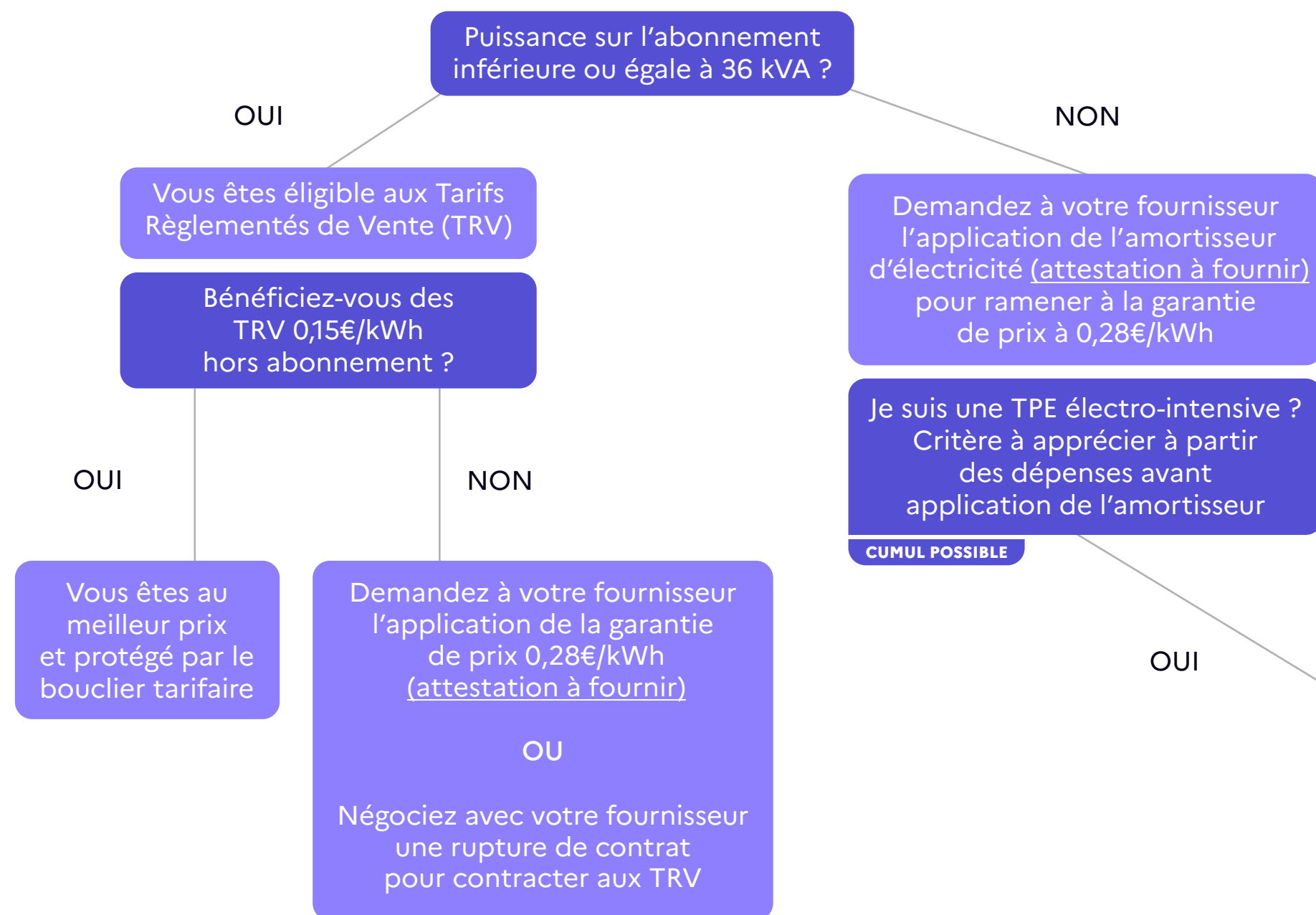


VOUS FAITES FACE À LA HAUSSE DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ ?

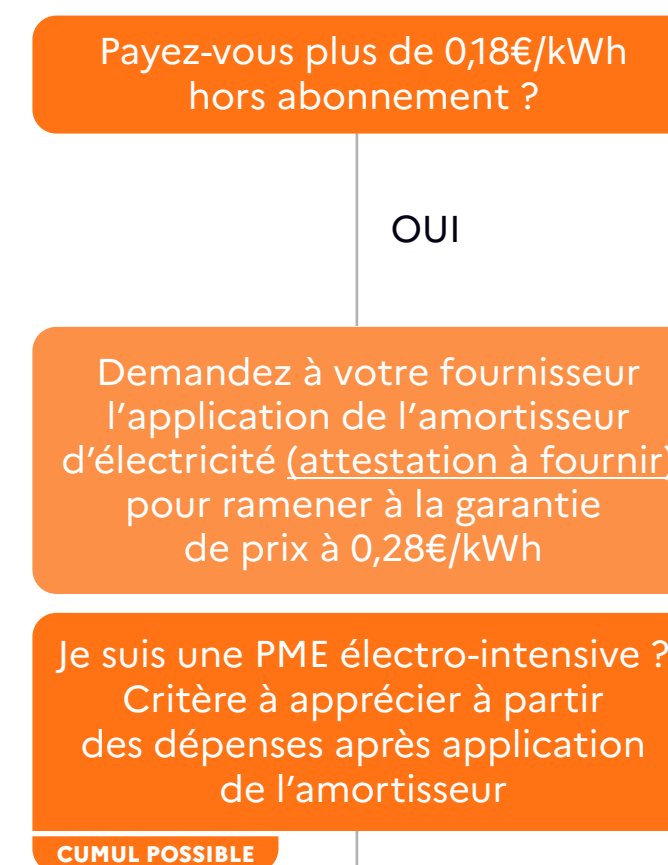
UNE TPE

- de 10 salariés
CA recettes ou bilan annuel < 2 M€



UNE PME

- de 250 salariés
CA < 50 M€ ou bilan < 43 M€



UNE ETI OU GRANDE ENTREPRISE

Je suis une entreprise électro-intensive ?

OUI

CRITÈRES

Achats de gaz et/ou d'électricité sur la période éligible $\geq 3\%$ du CA 2021 sur la même période.
Subir une augmentation de 50 % du prix unitaire moyen du gaz et/ou de l'électricité sur la période éligible par rapport au prix moyen payé en 2021.

Vous pouvez bénéficier du guichet d'aide Gaz-Electricité, démarche à faire sur impot.gouv.fr